CNESER en commission permanente du 10 novembre 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs,

Le mouvement en cours autour des revendications des lycéen·nes, des étudiant·es, des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, que nous soutenons et auquel nous participons sans réserve, est la conséquence et la traduction d'une situation grave et très préoccupante de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), que nous n'avons cessé de dénoncer notamment dans ce conseil. Nous alertons sans relâche depuis plusieurs années sur les conséquences délétères du manque de moyens et des modifications réglementaires et législatives dérégulatrices. Nous ne reviendrons pas longuement sur les problèmes que nous rencontrons : ils sont largement documentés dans nos publications et les déclarations liminaires dans les instances, que nous prenons le soin d'écrire à chaque instance, et notamment au CNESER.

Le dialogue social ne se décrète pas en 24 h et ne peut se faire en 3 groupes de travail de 2 h sur des questions rhétoriques ; il ne consiste pas à informer le CNESER sur un point de constitutionnalité essentiel pour la communauté le jour même de la saisine du Conseil constitutionnel, pas plus qu'en refusant de munir le CNESER d'une commission spécialisée sur le budget, etc. – la liste est bien trop longue pour être énoncée.
Le ministre, qui est rappelons-le le président du CNESER, ne s'en préoccupe pas, son absence quasi systématique donnant une image de mépris du travail collégial mené en son sein. Le fait que ce conseil ne soit pas écouté, que sa fonction consultative soit dévoyée – les avis donnés par une instance consultative le sont pour être pris en compte, pas systématiquement ignorés – est une des sources des problèmes auxquels nous sommes confrontés. La réforme des études de santé, considérée comme adoptée par le CNESER alors que seules trois voix se sont prononcées pour,

et qui va aboutir à un carnage en termes de capacités d'accueil des étudiant·es à la rentrée 2027, est un exemple récent et paradigmatique.
Un ESR public à la hauteur de ce que nous devons à nos concitoyens ne peut pas résulter d'une casse systématique, souterraine pour une partie des agent·es, de tout ce sur quoi le modèle universitaire est bâti depuis des années, dégradant sévèrement les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude et allant à rebours des aspirations des jeunes générations. Il est nécessaire d'avoir des débats, des débats outillés, pas des dialogues de sourd·es où les chargé·es de mission considèrent que les représentant·es des organisations syndicales sont des idéologues, voire des idiot·es, et qu'il faut les convaincre du bien-fondé de décisions prises selon des opinions non étayées pour la plupart et allant à l'encontre des conditions à réunir pour pouvoir enseigner et chercher dans de bonnes conditions – conditions dont certaines ne coûtent strictement rien financièrement comme par exemple rétablir, maintenir et développer la collégialité dans tous les établissements et toutes les instances, respecter l'indépendance et la liberté académique des enseignant·es-chercheur·es, etc.

Nous ne sommes plus au temps des demandes polies. Nous exigeons des mesures d'urgence pour rétablir un ESR public digne, qui soit collégial, émancipateur, inclusif et accessible à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, et qui ait les moyens d'accomplir ses missions d'enseignement et de recherche. En particulier, il est indispensable de :

- Réduire les inégalités entre établissements et pour cela recruter 12 000 personnels en 2027 dont la moitié enseignant·es (E) et enseignant·es-chercheur·es (EC) et de poursuivre ces recrutements à raison de 6 000 par an durant 8 ans ;
- Créer 100 000 places en licence et 50 000 places en master et pour cela créer 15 000 emplois dont 7 500 E et EC titulaires ;
- Investir 10 Mds € dans l'immobilier universitaire à raison de 1 Md € par an pendant 10 ans ;
- Titulariser toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent sur des missions pérennes ;
- Mettre en place des procédures nationales de repyramidage pour tous les corps ;
- Intégrer les primes dans les grilles indiciaires ;
- Revaloriser l'heure de vacation et l'heure complémentaire ;
- Revaloriser le point d'indice et donner 80 points d'indice à toutes et tous.

Et que l'on ne nous réponde pas qu'il n'y a pas d'argent : pour ne donner qu'un exemple, il n'est pas déraisonnable d'écouter la Cour des comptes (Cc) sur le CIR et d'allouer à l'ESR public les montants inefficaces qui lui sont consacrés. Le budget est une traduction de priorités politiques : nous exigeons que l'ESR public et plus largement l'avenir des jeunes générations soient la première priorité budgétaire de notre pays.

Références

Les publications du SNESUP-FSU : https://www.snesup.fr/publications
Les déclarations liminaires dans les instances : https://www.snesup.fr/instances
Les principales mesures portées par le SNESUP : https://www.snesup.fr/sites/default/files/2026-07/8-mesures-pour-le-service-public-de-l-esr-2026.pdf